
Il y a peu d'études sur la question du handicap d'un point de vue économique. Il nous semble intéressant d'étudier différents types de relations entre handicap et économie, alliant des perspectives générales macroéconomiques et des questionnements du niveau microéconomique, et alliant les questions d'efficacité à celles d'équité.

Quel est l'apport économique du secteur du handicap à la société ? En quoi la personne en situation de handicap participe-t-elle économiquement à la société, et en quoi la société met-elle des moyens pour compenser le handicap ?

Les représentations sociales de la personne handicapée lui confèrent une image de limitation, de perte de capacité, de perte de productivité, de lourdeur administrative. De là à considérer que la personne handicapée impose un coût important à la société, il n'y a qu'un pas. En d'autres termes, le coût de la compensation demande-t-il d'énormes sacrifices de la part des « valides » pour obtenir une légère amélioration de quelques-uns ? Ou bien le domaine du handicap crée-t-il de la richesse ? En contrepoint, il serait intéressant d'évaluer le coût socio-économique de la non-participation du groupe exclu.

Il s'agit toutefois d'éviter une approche « économiciste », réduisant la question de l'intégration sociale à des transferts financiers et à des actions sur l'offre et la demande de travail pour des publics précarisés. L'approche économique que nous prétendons développer ne peut pas se passer d'un dialogue permanent avec d'autres disciplines comme la psychologie sociale, la sociologie, l'histoire, la philosophie...

Il serait opportun de situer notre réflexion dans le contexte actuel de ce qu'on appelle « un nouveau paradigme ou référentiel de l'État social ou des politiques sociales » qui met au centre de ses objectifs la « marchandisation » c'est-à-dire l'insertion sur le marché du travail. Celle-ci permettrait

aux individus (et à la société) de mener une vie digne c'est-à-dire la moins confrontée aux risques de pauvreté. Si on considère que le travail a une valeur en soi (en termes de participation, de respect de soi, etc.), l'argument prend encore plus de poids. Ce référentiel cible non seulement les chômeurs mais aussi d'autres catégories dont on voudrait augmenter le taux d'emploi : les jeunes, les femmes, les travailleurs âgés mais aussi les personnes handicapées. Auparavant, on présentait les chômeurs de longue durée comme des « handicapés sociaux » étant donné leur incapacité de travail profonde (dans certains pays, comme aux Pays-Bas, on retrouve les chômeurs de longue durée dans les statistiques de l'invalidité...) tandis qu'aujourd'hui on aurait tendance à considérer les personnes handicapées comme des chômeurs ou des demandeurs d'emploi.

Le but de ce dossier n'est pas de montrer que les dépenses réalisées dans le champ du handicap constituent une plus-value incontournable, puisque des dépenses de mêmes montants pourraient aussi être valorisables dans d'autres champs d'investissement. Il ne s'agit donc pas d'affirmer que, sans le secteur du handicap, il y aurait plus de chômage et moins de PIB. Mais les effets multiplicateurs de l'injection d'argent public peuvent être différents et semblent plus importants dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, comme dans le champ du handicap, de la petite enfance ou des seniors.

Mais il ne serait pas correct d'amener les personnes handicapées à devoir se valoriser en soulignant leur apport économique : « Je participe à la société parce que je suis productif » : où placer la frontière entre les personnes handicapées capables de s'intégrer dans l'ordre du travail, et donc de faire-valoir cet argument de respectabilité d'eux-mêmes et de reconnaissance sociale, et ceux qui ne peuvent, ou ne veulent pas y entrer ?

Par contre, il est intéressant d'étudier l'importance du secteur du handicap, de montrer que ce secteur est productif et que les dépenses publiques ne sont pas de l'argent gaspillé ou de la charité. Mais au-delà des chiffres, il s'agit de mettre en évidence des enjeux socioéconomiques, afin de mener des débats utiles. ■

MICHEL MERCIER ET MICHEL GRAWEZ